



Pourquoi une réglementation sur les projets REDD+?

Ministère de l'Environnement, Conservation de la Nature et Tourisme

UN-REDD
PROGRAMME

Juin 2012



Pourquoi le registre et l'homologation des projets REDD+?



1. Afin d'être éligible à des financements publics additionnels

Ex: La Banque Mondiale dans le cadre du FCPF, la RDC devra au terme de sa phase de préparation, répondre aux normes édictées par le Comité des Participants du FCPF parmi lesquelles :

Norme : Les lois et/ou les réglementations associées aux programmes et aux projets de REDD+ ont été adoptées, définissant par exemple le procédé de participation aux programmes, les droits au carbone, la distribution des bénéfices, les modalités de financement et les procédures officielles d'agrément. Le système est transparent et équitable. Un système national de suivi géoréférencé ou un registre est opérationnel et gère les informations concernant la localisation, la propriété, la comptabilité du carbone et les flux financiers pour les programmes et les projets nationaux et internationaux de REDD+.

La RDC compte prendre le leadership africain et soumettre une idée programme de réduction d'émission d'une valeur de 60 millions US en juin au Fond Carbone du FCPF!

Pourquoi le registre et l'homologation des projets REDD+?



2. Afin d'attirer des financements privés dans des projets REDD+

Une procédure d'homologation et un registre national REDD+ permettent de sécuriser les investissements privés en gérant les informations concernant:

- *la localisation,*
- *la propriété,*
- *la comptabilité du carbone et*
- *les flux financiers pour les projets REDD+ (volume et origine).*

Les institutions financières internationales privées ne feront pas d'investissements dans la REDD+ sans garanties sur ces aspects.

Pourquoi le registre et l'homologation des projets REDD+?



4

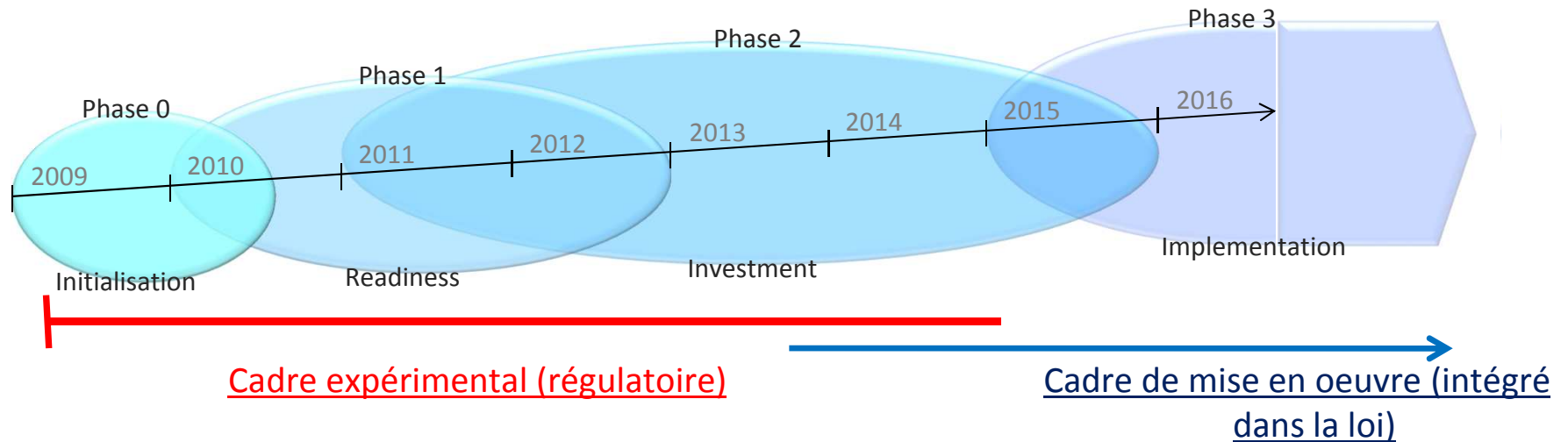
3. Afin de s'assurer que les projets REDD+ contribuent au développement durable du pays et génèrent des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales

Une procédure d'homologation et un registre national REDD+ permettent de garantir le respect de mesures de sauvegardes socio-environnementales en gérant les informations concernant:

- *la certification des projets par auditeurs internationalement reconnus selon des standards sociaux et environnementaux internationaux*

La communauté internationale et en particulier les ONG de plaidoyer appuieront davantage le processus REDD+ en RDC si elles obtiennent des garanties sur ces aspects.

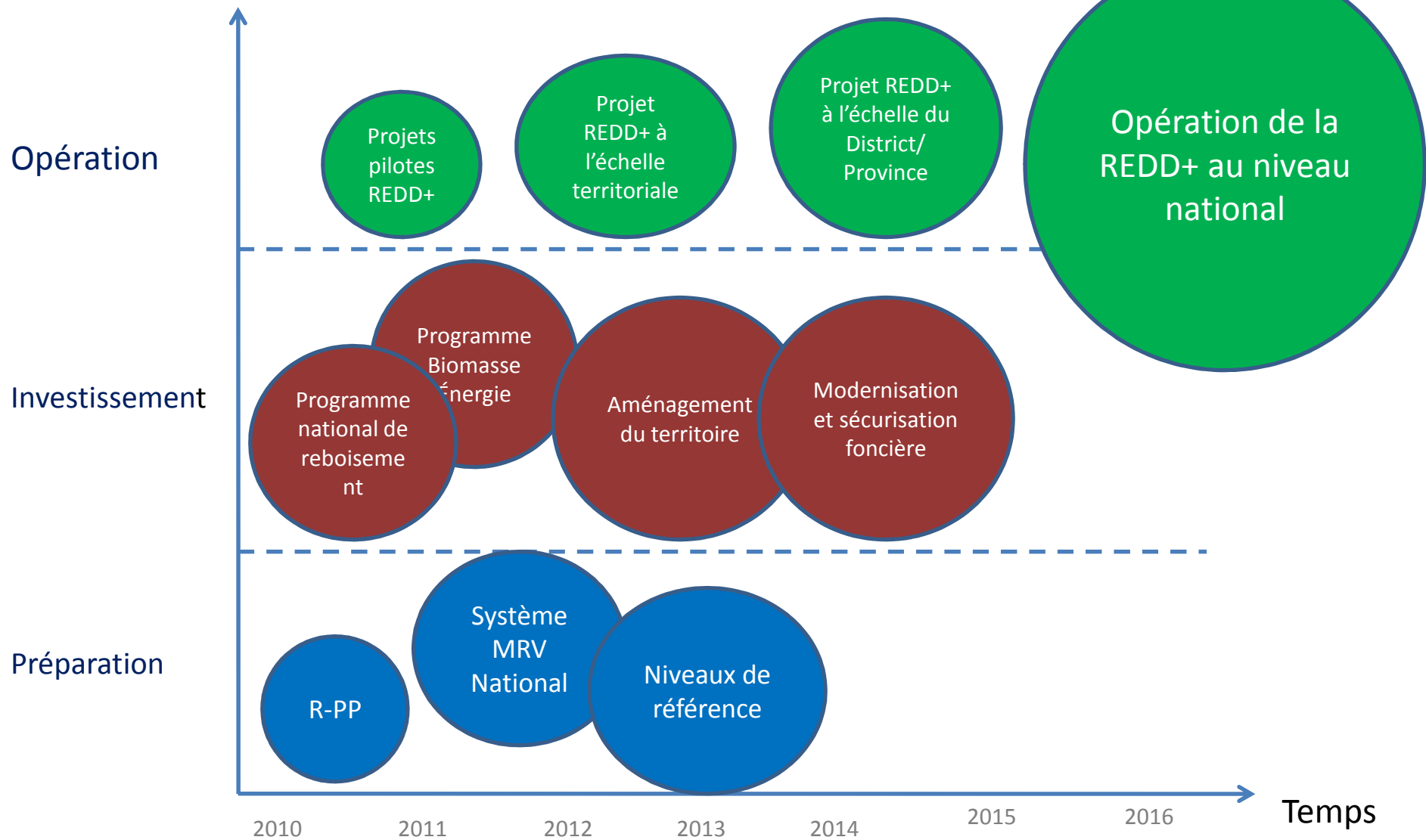
Vision stratégique pour le développement d'un cadre de mise en oeuvre: promouvoir l'expérimentation encadrée à travers un mécanisme "expérimental" flexible permettant d'apprendre avant de créer un cadre légal



Pour réussir à réduire les émissions, la RDC devra s'appuyer sur :

- Initiatives sectorielle et habilitantes national ou sub-national
- Projets REDD+ mis en oeuvre par des ONG, le secteur privé, les services spécialisés, les communautés locales.

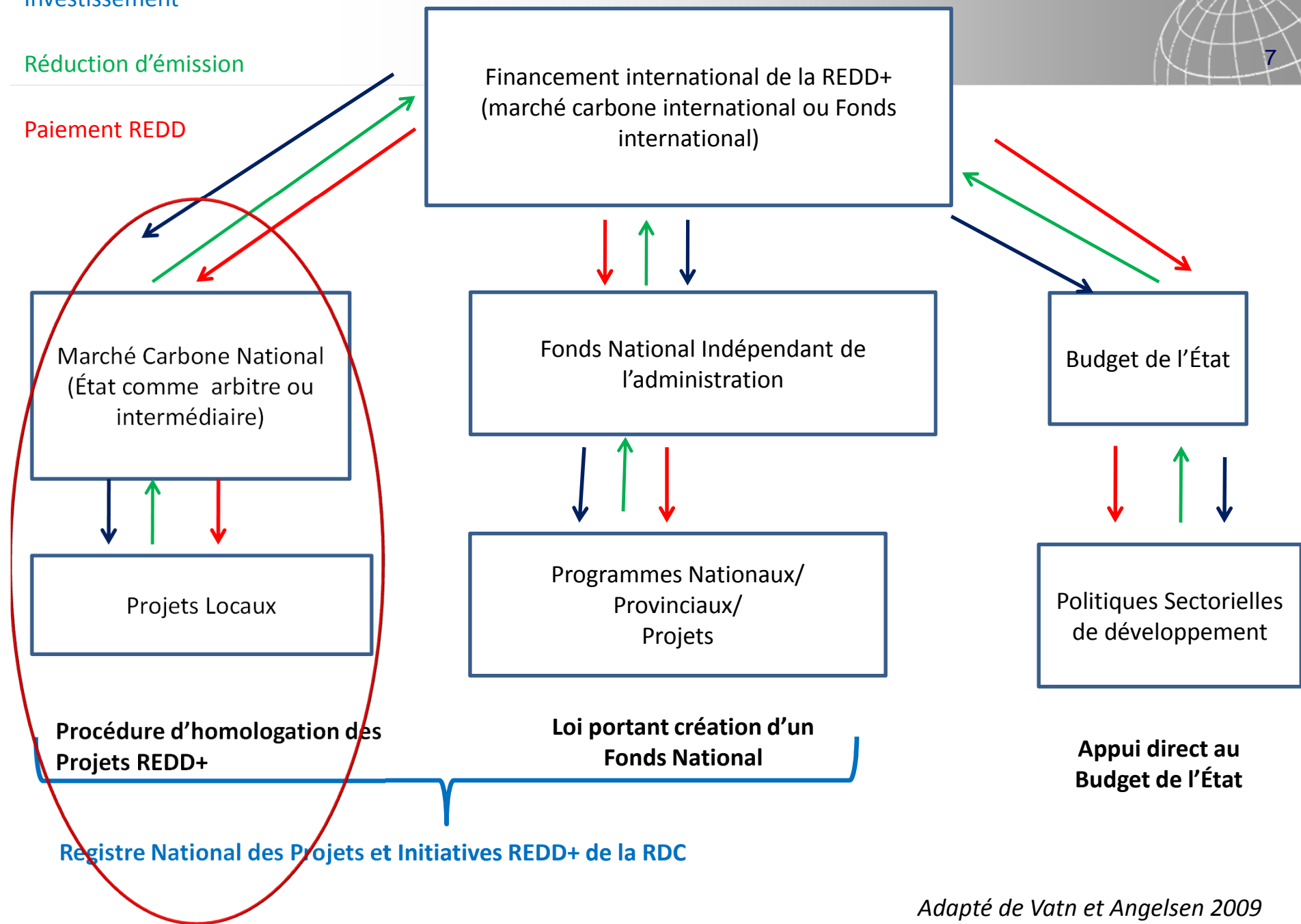
Dans la réalité les phases sont superposées géographiquement et temporellement en RDC



Investissement

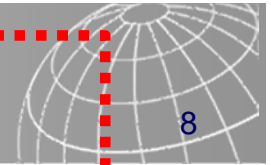
Réduction d'émission

Païement REDD



Adapté de Vatn et Angelsen 2009

Adapté de Climate Focus
et Markit 2011



Flux d'activité dans les mécanismes d'investissement traditionnels (non basé sur les résultats carbone)

Flux d'activité dans les mécanismes d'investissement basé sur le résultat carbone

Nature des investisseurs

Gouvernement/ Bailleurs/
entreprises privées

Acheteurs du marché du
carbone ou fonds dédiés

Nature du flux financier

Investissement dans des
activités sectorielles ou
habilitantes

Transaction carbone

Nature du programme

Initiative REDD+

Projet REDD+

Nature du résultat

Réduction d'émission
ou
conditions habilitante

« Crédit Carbone »
ET
Certification socio-
environnemental

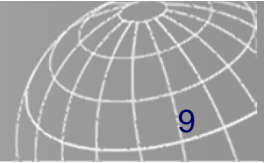
Utilisation du résultat

Démontrer des réductions d'émission à
travers des proxys
Et /ou
Démontrer la réduction de la pauvreté
Et/ou
Démontrer l'achèvement d'une
condition habilitante

Utiliser des unités de réductions
d'émission à des fins de compensation,
conformité ou revente
ET
Démontrer le respect des sauvegardes
sociales et environnementales

Notification dans le registre

Homologation et notification dans le registre



:

*Norme : Les lois et/ou les **règlementations** associées aux programmes et aux projets de REDD+ ont été adoptées, définissant par exemple **le procédé de participation aux programmes, les droits au carbone, la distribution des bénéfiques, les modalités de financement et les procédures officielles d'agrément.** Le système est transparent et équitable. Un système national **de suivi géoréférencé** ou un registre est opérationnel et gère les informations concernant **la localisation, la propriété, la comptabilité du carbone et les flux financiers** pour les programmes et les projets nationaux et infranationaux de REDD+.*